

# Les allocataires à bas revenus de La Réunion : une population au plus près de la pauvreté

Jean-Romain Cally

Caisse d'Allocations familiales de La Réunion. Chargé d'études statistiques et socio-économiques.

**Mots clés :** Pauvreté monétaire – Bas revenus – Prestations familiales.

L'étude de la pauvreté et de ses mesures possibles pose inévitablement le problème de définition de la « pauvreté ». En effet, la pauvreté est un phénomène difficile à appréhender parce qu'elle revêt de multiples dimensions. On peut parler, par exemple, de pauvreté en termes monétaires (ou de revenus), de conditions de vie, de santé, ou encore de pauvreté « sociale ».

La mesure de la pauvreté la plus répandue en France est le taux de pauvreté monétaire : par convention, on décrit comme « pauvre » une personne dont le niveau de vie [revenu par unité de consommation (RUC)] est inférieur à 60 % du niveau de vie médian. Le taux de pauvreté est généralement calculé à partir de l'Enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Ces données nationales ne sont cependant disponibles qu'avec du retard : habituellement, le taux de pauvreté pour l'année  $N$  est disponible courant de l'été  $N + 2$ . Depuis 2004, le dispositif RDL (revenus disponibles localisés) permet de disposer de données sur les niveaux de vie et de « pauvreté » à un niveau infranational, mais seulement jusqu'au niveau départemental.

Le dispositif RDL complète les deux sources principales d'information sur les revenus des ménages : 1) l'enquête ERFS, qui permet de publier depuis plusieurs années, et annuellement, des indicateurs nationaux (niveau France métropole) comparables à ceux fournis par le RDL ; 2) le RFL (revenus fiscaux localisés), qui fournit des données locales sur les revenus déclarés des ménages à l'échelle communale, supracommunale et infracommunale.

Avec les informations disponibles sur les ressources et les prestations des allocataires, il est possible d'étudier la pauvreté par une autre notion, celle des « bas revenus » (encadré 1). Comme le souligne Brigitte Debras, « les données des CAF constituent néanmoins une mine d'informations riches pour analyser et comprendre certains

phénomènes notamment en matière de pauvreté et de précarité ; les populations en situation précaire sont très présentes dans les fichiers des CAF » (2009:78). De la même manière que le seuil de pauvreté, le seuil de bas revenus à 60 % est un concept de revenu mais il est calculé avant impôt, utilisant une échelle d'équivalence proche de l'échelle d'équivalence dite « OCDE modifiée » : 1 pour le premier adulte, 0,5 pour toute autre personne âgée de 14 ans et plus, 0,3 pour toute autre personne de moins de 14 ans.

Un correctif a été apporté à cette échelle d'équivalence pour le traitement des données des caisses d'Allocations familiales (CAF), en ajoutant 0,2 point aux familles monoparentales. Cet ajout a été décidé suite aux travaux d'un groupe de travail mis en place en 1997 réunissant des représentants des CAF, de la Caisse nationale des Allocations familiales (CNAF), de l'INSEE et du ministère du Logement, chargé de définir une méthodologie permettant d'appréhender, au niveau local, des situations de pauvreté. Le rapport des travaux de ce groupe intitulé « Mesure des bas revenus » (rapport final INSEE, 1998) insiste sur le fait que l'enfant supplémentaire, et en particulier le premier enfant, « coûte » davantage dans une famille monoparentale que biparentale. Le rapport s'appuie notamment sur les analyses de Jean-Michel Hourriez et Lucile Olier indiquant que « les échelles d'équivalence sont calculées en général [...] pour un ménage moyen. Ainsi, elles n'appréhendent pas de façon satisfaisante les besoins spécifiques des familles monoparentales et des personnes âgées » (Hourriez et Olier, 1997:83). Ces différentes conventions prises dans le cadre de l'approche par les « bas revenus » sont en cohérence avec les informations disponibles sur les allocataires de la CAF : seules sont connues les ressources des allocataires avant impôt, sans revenu financier, et les familles monoparentales précaires (très présentes dans les fichiers des CAF) bénéficient moins d'économies d'échelle, notamment sur les gros postes budgétaires tel que

## Source et définitions

### Source

La plupart des données de l'étude sont issues du fichier des prestations légales et d'action sociale (FILEASC) de la caisse d'Allocations familiales (CAF) de La Réunion au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Cette source fournit de nombreux renseignements sur les caractéristiques sociodémographiques et les ressources des foyers allocataires.

### Définitions

#### Allocataire bas revenus

La notion d'« allocataire bas revenus » est spécifique au fichier CAF. Elle permet d'isoler une sous-population dont les ressources se situent en dessous d'un seuil spécifique (défini au niveau national). Un allocataire à bas revenus est un allocataire dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de la population (valeur pour laquelle la moitié de la population a un niveau de vie supérieur et l'autre moitié un niveau de vie inférieur).

Cette valeur limite est appelée « seuil des bas revenus ». Pour mesurer le niveau de vie des allocataires, on a recours au calcul d'un revenu par foyer dit « revenus par unité de consommation » (RUC) qui tient compte de la taille et de l'ensemble des ressources du foyer. En 2010, le seuil de bas revenus a été fixé à 956 euros.

#### Allocataire à très bas revenus

Un allocataire à très bas revenus est un allocataire dont le niveau de vie est inférieur à 30 % du niveau de vie médian de la population. En 2010, le seuil en deçà duquel un allocataire vivant seul est considéré comme un allocataire à très bas revenus s'établit donc à 478 euros.

#### Allocataires de la population de référence

Correspond à l'ensemble des allocataires, hors étudiants, personnes de plus de 65 ans, allocataires des régimes particuliers et bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés en maison spécialisée.

#### Allocataire de la CAF

C'est le titulaire du dossier. Il peut percevoir une ou plusieurs prestations pour son propre compte ainsi que pour les autres personnes appartenant à son dossier : conjoint, enfant et autres personnes à charge.

#### Enfants bas revenus

Ensemble des enfants vivant dans un foyer allocataire à « bas revenus ».

#### Intensité des bas revenus

C'est l'écart relatif entre le revenu médian des allocataires bas revenus et le seuil de bas revenus. Plus leur revenu médian est faible et s'écarte du seuil, plus l'intensité des bas revenus est élevée. Le revenu

médian partage les allocataires en deux groupes égaux : la moitié dispose d'un RUC supérieur, l'autre d'un RUC inférieur.

#### Personnes couvertes bas revenus

Ensemble composé de l'allocataire à bas revenus, de son conjoint éventuel, ainsi que des enfants et autres personnes à charge entrant dans le calcul d'au moins une prestation versée par les CAF (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux).

#### Revenu par unité de consommation (RUC)

Pour chaque foyer allocataire est calculé un RUC en divisant le total de ses revenus par un coefficient de pondération, lequel tient compte du nombre de personnes présentes dans le foyer.

Dans le calcul du nombre d'unités de consommation (UC), un poids différent est accordé aux différentes personnes composant le ménage. Il s'agit d'un système de pondération permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. L'échelle d'équivalence utilisée est l'échelle dite « OCDE modifiée » et retient la pondération suivante : 1 unité de consommation est affectée au premier adulte ; 0,5 pour toute autre personne âgée de 14 ans ou plus ; 0,3 pour les enfants âgés de moins de 14 ans.

Dans le cadre des données utilisées par les CAF, un correctif a été apporté à cette échelle d'équivalence en ajoutant 0,2 point aux familles monoparentales, quels que soient l'âge et le nombre d'enfants, dans le but de mieux prendre en compte les besoins des familles monoparentales.

#### Taux de bas revenus (à 60 %)

C'est le rapport entre le nombre de personnes couvertes au 31 décembre  $N + 1$ , dont le RUC est inférieur au seuil de bas revenus à 60 % de l'année  $N$ , par le nombre de personnes âgées de moins de 65 ans du département au 1<sup>er</sup> janvier  $N + 1$  [estimations provisoires de la population en 2010 selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) : 828 054 habitants ; effectif des moins de 20 ans : 281 441 ; effectif des moins de 65 ans : 757 881].

#### Taux d'enfants à bas revenus

Ce taux rapporte l'ensemble des enfants connus des CAF vivant dans un foyer allocataire à bas revenus à l'ensemble des enfants (du même âge) au dernier recensement de la population de l'INSEE.

#### Pauvreté monétaire relative

Les indicateurs de pauvreté monétaire fondés sur une approche relative ont en commun de définir un seuil de pauvreté comme une certaine fraction du revenu médian. La pauvreté est ici définie non comme l'incapacité à disposer d'un niveau de vie minimal, mais comme le fait d'être trop éloigné du mode de vie médian.

le logement. En revanche, il est à noter que le champ de l'ERFS, permettant de calculer le seuil de bas revenus, est celui des populations en ménages ordinaires. Or, pour apprécier les populations à bas revenus, par comparaison de leur RUC au seuil de bas revenus, sont pris en compte l'ensemble des allocataires des CAF et des caisses de la Mutualité sociale agricole (MSA) (hors allocataires âgés de 65 ans ou plus et allocataires étudiants percevant uniquement l'allocation logement) parmi lesquels se retrouvent des populations hors ménages ordinaires (sans domicile, gens du voyage, personnes en communauté...). Si cette approche des populations précaires à travers le seuil de bas revenus impose un certain nombre de conventions et diffère de celle réalisée à partir du seuil de pauvreté par l'INSEE, elle présente néanmoins deux avantages majeurs : elle permet d'appréhender au courant de l'année *N*, la précarité des populations allocataires pour des données datées du 31 décembre de l'année *N - 1*, et de décliner ces informations au niveau local.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la CAF de La Réunion verse des prestations à 224 252 allocataires dont 209 797 non étudiants et âgés de moins de 65 ans (encadré 2).

#### Encadré 2

##### Champ d'observation

De par leur mission, et en raison des modalités d'attribution des prestations versées, les caisses d'Allocations familiales (CAF) ont connaissance des revenus de la population la moins aisée financièrement. Le taux de bas revenus ne concerne que les bénéficiaires de la CAF et ne doit pas être comparé avec le taux de pauvreté défini par l'Institut national de la statistique et des études économiques (le taux de bas revenus est en pratique supérieur au taux de pauvreté). La notion d'« allocataires de la population de référence » correspond à l'ensemble des allocataires, hors étudiants, personnes âgées de plus de 65 ans, allocataires des régimes particuliers et bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés en maison spécialisée. L'ensemble des 209 797 allocataires retenus constitue le champ de l'étude. Le nombre de personnes couvertes par les allocataires de la population de référence est calculé en prenant en compte les conjoints, les enfants et les autres personnes à charge : au 1<sup>er</sup> janvier 2011, 578 946 personnes couvertes étaient enregistrées.

Ces prestations sont versées en fonction de la situation familiale, certaines sans condition de ressources mais, pour la plupart, sous condition de ressources (ou selon certaines difficultés rencontrées). De par les clauses d'attribution et la redistribution ainsi effectuée, les bénéficiaires de ces aides sont susceptibles de recouvrir une grande proportion de la population la moins aisée financièrement. Les allocataires ayant ainsi un RUC inférieur au seuil des bas revenus défini au niveau national (1), fixé à 956 euros par UC (2), sont qualifiés « d'allocataires à bas revenus ». En appliquant ce seuil, à La Réunion, on peut décompter 142 712 allocataires à bas revenus (dont 52 835 allocataires à très bas revenus). La population couverte correspondante, c'est-à-dire en comptant les conjoints et les enfants à charge, représente 367 541 personnes couvertes pour un taux de bas revenus de 48,5 % (encadré 1). Par ailleurs, la géographie de la pauvreté mesurée par les bas revenus montre de fortes disparités régionales. Comme on peut le voir sur la carte, la répartition des personnes couvertes à bas revenus est très inégale.

Dans cette étude, un certain nombre de facteurs pouvant expliquer le risque de bas revenus ont été identifiés, ils sont étroitement reliés les uns aux autres. Pour pouvoir isoler l'effet de chaque variable explicative sur la probabilité d'être « bas revenu », un modèle de régression logistique a été utilisé (tableau 1, p. 102). L'idée consiste à estimer, sur la « population allocataire de référence » (encadré 1), une équation du risque de bas revenus qui mesure la liaison entre la probabilité pour un allocataire de faire partie des « bas revenus » et un certain nombre de variables sociodémographiques (âge, structure familiale, type de prestations...). Une fois les coefficients des variables estimés, le modèle obtenu (3) peut être employé à des fins prédictives.

## La structure familiale des allocataires « bas revenus »

### La monoparentalité et l'isolement : des facteurs de pauvreté

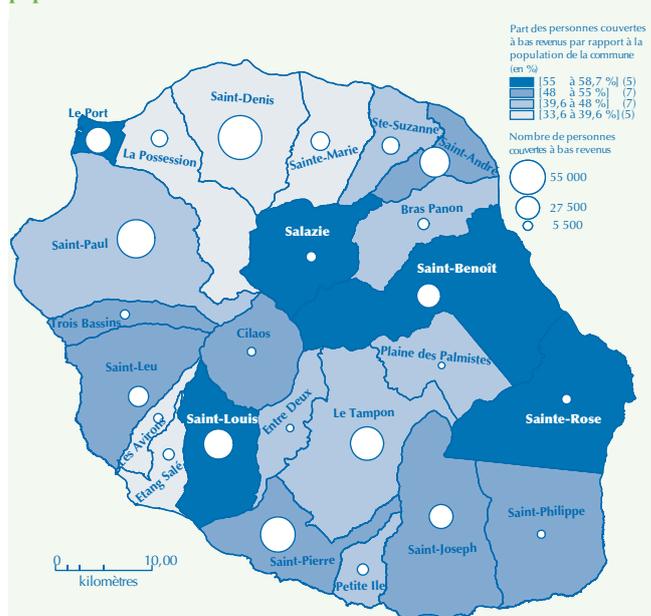
Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, 68 % des allocataires de la population de référence (tableau 2, p. 103) ont un RUC inférieur au seuil des bas revenus, majoritairement des personnes seules et des familles mono-

(1) Le seuil applicable au 31 décembre 2010 est celui calculé à partir de l'ERFS 2008 avec application de l'évolution des prix entre 2008 et 2009, il est égal à 956 euros par unité de consommation (UC).

(2) Certaines catégories ne sont pas présentes dans la population des allocataires de la CAF : les agents de l'État ont leur propre système de prestations familiales, les personnes âgées de 65 ans et les étudiants n'y figurent que s'ils perçoivent une aide au logement.

(3) Le choix final du modèle a été effectué par la recherche du pouvoir discriminant le plus élevé : le pourcentage de cas correctement prédits et les différents coefficients d'association entre données observées et prédites ont été prioritaires. En ce qui concerne la qualité globale du modèle : le test du rapport de vraisemblance montre que le modèle est statistiquement significatif ; le modèle a correctement estimé le résultat pour 78 % des cas ; le pourcentage d'erreur est relativement faible, la « sensibilité » du modèle est forte (88,1 %) et la « spécificité » est égale à 57,7 %.

## Répartition des personnes couvertes à bas revenus dans la population réunionnaise



## De fortes disparités sur le département

### Des foyers allocataires à bas revenus plus présents dans l'est et le sud de l'île

La part des personnes couvertes à bas revenus est supérieure à 55 % dans cinq communes, à savoir Le Port, Salazie, Saint-Benoît, Sainte-Rose et Saint-Louis. Une forte proportion d'allocataires « bas revenus » est répartie dans une région allant du sud-ouest au sud-est de l'île. Cette partie du département semble être la plus touchée par le phénomène ; s'y ajoutent les communes de Cilaos et de Salazie ainsi que celle du Port. Les communes les plus concernées par les bas revenus sont aussi celles où le taux de chômage est le plus élevé. En effet, en 2010, le taux de chômage a atteint, à La Réunion, 28,9 % (encadré 3, p. 43) : Les régions Sud et Est sont celles qui ont été les plus affectées avec des taux avoisinant et dépassant les 30 % (respectivement de 29,6 % et de 33 %) (\*).

### Trois communes particulièrement touchées par le phénomène des « bas revenus »

Trois communes urbaines se distinguent avec une part de personnes à bas revenus très élevée. Il s'agit des communes de Saint-Benoît, du Port et de Saint-Louis. Cela s'explique, entre autres, par un nombre de familles monoparentales plus élevé qu'ailleurs ; le nombre d'enfants y est également plus important (particulièrement au Port). La population d'allocataires exerçant une activité professionnelle est plus faible que dans d'autres communes avec un profil similaire (la part des chômeurs parmi les allocataires du Port et de Saint-Louis est supérieure à la moyenne du département). L'implantation des logements sociaux dans les communes urbaines, ainsi que des structures d'aides et d'accueil pour les personnes défavorisées, jouent, par ailleurs, un rôle important dans le caractère urbain du phénomène des « bas revenus ».

(\*) Source : INSEE, 2010, « La hausse du chômage se poursuit, l'emploi résiste », *Informations rapides Réunion*, n° 162.

parentales (graphique 1, p. 103). Les couples forment près d'un tiers des allocataires à bas revenus, presque tous ont des enfants. La monoparentalité est considérée comme un facteur de fragilité économique, car elle génère des surcoûts pour l'allocataire, notamment en termes de dépenses de logement et de garde d'enfants (Kaiser et Launay, 2007). À La Réunion, les familles monoparentales semblent plus vulnérables économiquement que les familles biparentales ou les couples sans enfant. En effet, comme le montre le modèle de régression, si toutes choses égales par ailleurs, le risque de bas revenus est plus élevé si un allocataire est à la tête d'une famille monoparentale (- 5,6 points de %) que s'il était en couple avec des enfants (- 32,4 points de %). Ce risque ne diminue que de 8,6 points de % si le couple est sans enfant.

### Un allocataire « bas revenus » sur dix est âgé de moins de 25 ans

Plus de la moitié des allocataires à bas revenus (58 %) ont un âge compris entre 25 et 45 ans (tableau 2, p. 103). Néanmoins, les jeunes et les seniors forment une population particulièrement vulnérable économiquement (encadré 3, p. 104). En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2011, près d'un allocataire « bas revenus » sur dix est âgé de moins de 25 ans et un cinquième des allocataires ont un âge compris entre 50 ans et 65 ans (pour rappel, les plus de 65 ans ne sont pas comptabilisés dans la population de référence), le plus souvent des personnes seules.

Le modèle statistique corrobore ce fait : les allocataires âgés de 50 ans à 65 ans et les jeunes de

moins de 25 ans semblent davantage exposés à ce risque (ce dernier augmente respectivement de 1,2 point de % et 1,8 point de % par rapport à l'allocataire de référence). Cette situation est explicable par un contexte économique difficile, à savoir un taux de chômage des jeunes réunionnais de moins de 25 ans élevé ainsi que la grande difficulté, pour les seniors, de retrouver un emploi après l'âge de 50 ans. Les jeunes et les seniors doivent donc faire face à des problèmes d'insertion, à l'absence ou à la privation d'emploi, au caractère précaire ou/et partiel de ce dernier (encadré 4, p. 105).

### Les enfants et les jeunes sont aussi concernés par les bas revenus

La spécificité de la pauvreté infantile tient au fait que l'enfant est un individu en situation de dépendance par rapport à ses parents. Il subit les inconvénients d'une situation sur laquelle il n'a aucune influence, lesquels peuvent l'handicaper non seulement au niveau professionnel mais aussi au niveau scolaire, voire également dans son aptitude à se construire des ressources futures non monétaires.

### Trois enfants sur cinq vivent dans une famille « bas revenus »

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, 169 783 enfants réunionnais âgés de moins de 20 ans vivent dans des foyers dont le niveau de revenu est inférieur au seuil des bas revenus (22 % vivent dans un foyer à très bas revenus), soit un taux d'enfants bas revenus de 60,3 % (encadré 1, p. 99). Les familles nombreuses

**Tableau 1 – Régression logistique sur le risque d’être « bas revenus »**

| <b>Variable endogène</b>                   |                 |            |             |                                     |          |         |
|--|-----------------|------------|-------------|-------------------------------------|----------|---------|
| <b>Risque bas revenus</b>                  |                 |            |             |                                     |          |         |
| Nombre allocataires bas revenus            | 142 712         |            |             |                                     |          |         |
| Nombre d'observations                      | 209 797         |            |             |                                     |          |         |
| R <sup>2</sup> ajusté                      | 0,4202          |            |             |                                     |          |         |
| Coefficient C (1)                          | 0,844           |            |             |                                     |          |         |
| % de cas correctement prédits              | 78,4 %          |            |             |                                     |          |         |
| Seuil de probabilité                       | 0,5             |            |             |                                     |          |         |
| Sensibilité                                | 88,1            |            |             |                                     |          |         |
| Spécificité                                | 57,7            |            |             |                                     |          |         |
| Faux positif                               | 18,4            |            |             |                                     |          |         |
| Faux négatif                               | 30,5            |            |             |                                     |          |         |
| Rapport de vraisemblance                   |                 |            |             |                                     |          |         |
| Chi <sup>2</sup>                           | 74 903,98       |            |             |                                     |          |         |
| Probabilité (P)                            | < 0,0001        |            |             |                                     |          |         |
| <b>Variables exogènes</b>                  |                 |            |             |                                     |          |         |
|  | Coefficient (2) | Écart type | p-value (3) | Intervalle de confiance Wald (95 %) |          | (4)     |
| <b>Constante</b>                           | 3,4298          | 0,0393     | < 0,0001    | 3,3527                              | 3,5069   |         |
| <b>Nombre d'enfants à charge (PF)</b>      | 0,3094          | 0,0118     | < 0,0001    | 0,2863                              | 0,3325   | 0,82    |
| <b>Nombre d'enfants de 0 à 2 ans</b>       | - 0,2654        | 0,0157     | < 0,0001    | - 0,2962                            | - 0,2347 | - 0,92  |
| <b>Nombre d'enfants de 3 à 5 ans</b>       | - 0,00713       | 0,0148     | 0,6294 (ns) | - 0,0361                            | 0,0218   | - 0,02  |
| <b>Nombre de cohabitants</b>               | 0,7237          | 0,0128     | < 0,0001    | 0,6986                              | 0,7488   | 1,59    |
| <b>Nombre de personnes couvertes</b>       |                 |            |             |                                     |          |         |
| 1 personne                                 | réf.            |            |             |                                     |          |         |
| 2 personnes                                | 1,2469          | 0,1006     | < 0,0001    | 1,0497                              | 1,4442   | 2,22    |
| 3 personnes                                | 1,4572          | 0,1044     | < 0,0001    | 1,2526                              | 1,6619   | 2,39    |
| 4 personnes et plus                        | 1,6139          | 0,1076     | < 0,0001    | 1,4029                              | 1,8249   | 2,50    |
| <b>Sexe</b>                                |                 |            |             |                                     |          |         |
| Homme                                      | réf.            |            |             |                                     |          |         |
| Femme                                      | - 0,1412        | 0,0138     | < 0,0001    | - 0,1681                            | - 0,1142 | - 0,46  |
| <b>Âge</b>                                 |                 |            |             |                                     |          |         |
| Moins de 25 ans                            | 0,8993          | 0,0254     | < 0,0001    | 0,8494                              | 0,9492   | 1,84    |
| 25-35 ans                                  | réf.            |            |             |                                     |          |         |
| 35-40 ans                                  | - 0,0468        | 0,018      | 0,0093      | - 0,082                             | - 0,0115 | - 0,15  |
| 40-45 ans                                  | 0,1328          | 0,0184     | < 0,0001    | 0,0968                              | 0,1688   | 0,38    |
| 45-50 ans                                  | 0,2927          | 0,0203     | < 0,0001    | 0,2529                              | 0,3325   | 0,78    |
| 50-65 ans                                  | 0,5035          | 0,0209     | < 0,0001    | 0,4626                              | 0,5444   | 1,22    |
| <b>Nationalité</b>                         |                 |            |             |                                     |          |         |
| Française                                  | réf.            |            |             |                                     |          |         |
| Étrangère UE                               | - 0,7182        | 0,1367     | < 0,0001    | - 0,9861                            | - 0,4504 | - 3,09  |
| Étrangère hors UE                          | 0,1527          | 0,0601     | 0,0111      | 0,0349                              | 0,2704   | 0,43    |
| <b>Situation familiale</b>                 |                 |            |             |                                     |          |         |
| Famille monoparentale                      | - 1,0889        | 0,094      | < 0,0001    | - 1,2732                            | - 0,9046 | - 5,64  |
| Personne isolée sans enfant                | réf.            |            |             |                                     |          |         |
| Couple sans enfant                         | - 1,416         | 0,1017     | < 0,0001    | - 1,6154                            | - 1,2166 | - 8,64  |
| Couple avec enfant(s)                      | - 2,832         | 0,0952     | < 0,0001    | - 3,0186                            | - 2,6453 | - 32,35 |
| <b>Activité</b>                            |                 |            |             |                                     |          |         |
| Chômage                                    | réf.            |            |             |                                     |          |         |
| Inactif                                    | 0,2598          | 0,0175     | < 0,0001    | 0,2256                              | 0,2941   | 0,70    |
| Emploi                                     | 1,4006          | 0,0168     | < 0,0001    | - 1,4336                            | - 1,3676 | - 8,48  |
| <b>Activité conjoint (double activité)</b> |                 |            |             |                                     |          |         |
| Activité                                   | 0,8926          | 0,0457     | < 0,0001    | - 0,9821                            | - 0,803  | - 4,19  |
| Sans activité                              | réf.            |            |             |                                     |          |         |
| <b>Type de prestations</b>                 |                 |            |             |                                     |          |         |
| Prestations familiales (5)                 | - 2,6726        | 0,0696     | < 0,0001    | - 2,8091                            | - 2,5361 | - 28,79 |
| ARS seule                                  | - 1,9431        | 0,3099     | < 0,0001    | - 2,5504                            | - 1,3357 | - 15,30 |
| ALS seule                                  | - 2,8181        | 0,0426     | < 0,0001    | - 2,9017                            | - 2,7346 | - 32,03 |
| Revenu minimum d'insertion                 | réf.            |            |             |                                     |          |         |
| AAH  | - 2,1245        | 0,0497     | < 0,0001    | - 2,2219                            | - 2,0272 | - 18,19 |
| Dispositifs retour emploi (6)              | - 1,7114        | 0,0548     | < 0,0001    | - 1,8189                            | - 1,6039 | - 12,07 |
| <b>Cumul prestations</b>                   |                 |            |             |                                     |          |         |
| ALS + AAH                                  | - 4,9264        | 0,0567     | < 0,0001    | - 5,0376                            | - 4,8152 | - 78,57 |
| PF + AAH                                   | - 2,812         | 0,0899     | < 0,0001    | - 2,9883                            | - 2,6358 | - 31,89 |
| PF + ALS + AAH                             | - 4,2409        | 0,864      | < 0,0001    | - 5,9344                            | - 2,5474 | - 66,10 |
| PF + ALS + AAH                             | - 2,9204        | 0,1662     | < 0,0001    | - 3,246                             | - 2,5947 | - 34,40 |

**Méthode d'analyse**

Étant donné que la variable dépendante « risque de bas revenus » est qualitative et dichotomique, la régression logistique binaire est nécessaire. Celle-ci estime la probabilité de survenance d'un événement en fonction des variables indépendantes. La variable prend la modalité 1 quand l'événement est réalisé (l'allocataire est bas revenu) et 0 si non (l'allocataire n'est pas bas revenu). On modélise la probabilité que l'événement  $P(Y=1)$  survienne.

Le raisonnement « toutes choses égales par ailleurs » sur lequel s'appuie ce type de modèle va ainsi pouvoir informer du rôle et de l'importance des variables socio-démographiques (variables exogènes) sur le risque bas revenus : c'est-à-dire la probabilité pour un allocataire d'être « bas revenus ».

Le modèle de régression logistique ne modélise pas les relations entre la probabilité  $P(Y=1)$  et les variables explicatives directement, mais à l'aide de la fonction *Logit*, c'est-à-dire le logarithme népérien de *odds* de  $Y = 1$ . *Odds* (ou côtes) :  $(p/1-p)$  = probabilité d'être allocataire « bas revenu » / probabilité de ne pas être allocataire « bas revenu ».

Le modèle estime une relation entre le logarithme de *odds* et les variables indépendantes  $X_1, X_2, \dots, X_k$ , et peut être écrit de la forme :  
Soit  $p = P(Y = 1)$ , donc  
 $\ln(p/(1-p)) = b_0 + b_1 \cdot X_1 + b_2 \cdot X_2 + \dots + b_k \cdot X_k$ .  
 $b_0$  : constante.

L'estimation par le maximum de vraisemblance est utilisée pour obtenir l'estimation des paramètres du modèle. Après que les coefficients estimés ( $b_0, b_1, b_2, \dots, b_k$ ) ont été calculés, il est facile de calculer les probabilités prédites en utilisant :  
 $p = \exp(b_0 + b_1 \cdot X_1 + b_2 \cdot X_2 + \dots + b_k \cdot X_k) / (1 + \exp(b_0 + b_1 \cdot X_1 + b_2 \cdot X_2 + \dots + b_k \cdot X_k))$   
 $\exp$  : exponentiel.

**Interprétation des résultats**

L'interprétation des résultats se fait de la manière suivante : pour chacune des variables présentant des modalités, nous avons choisi une situation de référence (« réf. »). C'est par rapport à celle-ci que se compare le risque d'être « bas revenus ».

Le coefficient : lorsque le coefficient est positif, alors la probabilité d'être « bas revenus » augmente (et inversement).

La significativité (p-value) : il s'agit ici de s'assurer que les coefficients sont statistiquement significatifs.

L'écart par rapport à la probabilité de référence est l'écart entre la probabilité (p) pour la situation dite « de référence » du modèle et la probabilité d'être « bas revenus » lorsqu'on ajoute une variable au modèle.

Source : Observatoire Statistiques et Études de la CAF de La Réunion – FILEASC au 31 décembre 2010.  
La modalité de référence est indiquée par le sigle « réf. » PF : prestations familiales ; UE : Union européenne ; ARS : allocation de rentrée scolaire ; ALS : allocation logement à caractère social ; AAH : allocation aux adultes handicapés.  
(1) Coefficient de performance du modèle, c'est-à-dire sa capacité à distinguer les bas revenus des hors bas revenus.  
(2) Le coefficient estimé correspond à l'effet de la variable exogène sur la probabilité d'être à bas revenus  $P(Y=1)$ .  
(3) Probabilité de rejeter  $H_0$ . Les coefficients des modalités non significatifs au seuil de risque global de 5 % sont notés « ns ».  
(4) Écart de probabilité par rapport à la situation de référence (en points de %).  
(5) Les PF comprennent : les allocations familiales, le complément familial, la prestation d'accueil du jeune enfant (primes, allocation de base et les compléments), l'allocation logement à caractère familial, l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation journalière de présence parentale, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et l'allocation de soutien familial.  
(6) Il s'agit de bénéficiaires d'une prime de retour à l'emploi ou/et CF-RMA, CAV.  
Lecture : la probabilité d'être « bas revenus » est de 96,9 % pour un individu possédant les caractéristiques de l'individu de référence signalées par la mention « réf. » dans la colonne des coefficients estimés (c'est-à-dire allocataire masculin, jeune célibataire âgé de 25 à 35 ans, sans enfant, au chômage et avec une personne à charge, de nationalité française bénéficiaire du RMI). Le fait d'avoir un enfant à charge de moins de 3 ans tout en conservant les autres caractéristiques de la situation de référence fait baisser cette probabilité de 0,92 point de % par rapport à la situation de référence. Les écarts par rapport à la situation de référence ne peuvent être additionnés pour des variables différentes.

**Tableau 2 – Répartition des allocataires par composition familiale, âge et bénéficiaires de minima sociaux**

|                                  | Population de référence | Allocataires à bas revenus | Poids des bas revenus dans catégories | Structure bas revenus |
|----------------------------------|-------------------------|----------------------------|---------------------------------------|-----------------------|
| <b>Allocataires avec enfants</b> | <b>140 820</b>          | <b>84 506</b>              | <b>60,0 %</b>                         | <b>59,2 %</b>         |
| • Familles monoparentales        | 57 531                  | 46 736                     | 81,2 %                                | 32,7 %                |
| 1 enfant                         | 29 635                  | 22 658                     | 76,5 %                                | 15,6 %                |
| 2 enfants                        | 17 120                  | 14 315                     | 83,6 %                                | 10,0 %                |
| 3 enfants et plus                | 10 776                  | 9 763                      | 90,6 %                                | 6,8 %                 |
| • Couples avec enfants           | 83 289                  | 37 770                     | 45,3 %                                | 26,5 %                |
| 1 enfant                         | 31 548                  | 12 022                     | 38,1 %                                | 8,4 %                 |
| 2 enfants                        | 33 149                  | 14 228                     | 42,9 %                                | 10,0 %                |
| 3 enfants et plus                | 18 592                  | 11 520                     | 62,0 %                                | 8,1 %                 |
| <b>Allocataires sans enfant</b>  | <b>68 977</b>           | <b>58 206</b>              | <b>84,4 %</b>                         | <b>40,8 %</b>         |
| Allocataires isolés              | 61 030                  | 51 889                     | 85,0%                                 | 36,4%                 |
| Couples sans enfant              | 7 947                   | 6 317                      | 79,5%                                 | 4,4%                  |
| <b>Ensemble</b>                  | <b>209 797</b>          | <b>142 712</b>             | <b>68,0%</b>                          | <b>100,0%</b>         |
| Allocataires avec minimum social | 99 590                  | 93 996                     | 94,4%                                 | 65,9%                 |
| Allocataires sans minimum social | 110 207                 | 48 716                     | 44,2%                                 | 34,1%                 |
| <b>Ensemble</b>                  | <b>209 797</b>          | <b>142 712</b>             | <b>68,0%</b>                          | <b>100,0%</b>         |
| <b>Âge allocataires</b>          |                         |                            |                                       |                       |
| Moins de 25 ans                  | 16 262                  | 13 239                     | 81,4%                                 | 9,3%                  |
| Entre 25 et 35 ans               | 62 491                  | 40 344                     | 64,6%                                 | 28,3%                 |
| Entre 35 et 40 ans               | 32 903                  | 19 940                     | 60,6%                                 | 14,0%                 |
| Entre 40 et 45 ans               | 35 287                  | 22 681                     | 64,3%                                 | 15,9%                 |
| Entre 45 et 50 ans               | 27 396                  | 18 325                     | 66,9%                                 | 12,8%                 |
| Plus de 50 ans                   | 35 458                  | 28 183                     | 79,5%                                 | 100,0%                |
| <b>Ensemble</b>                  | <b>209 797</b>          | <b>142 712</b>             | <b>68,0%</b>                          | <b>100,0%</b>         |

Source : CAF de La Réunion – FILEASC au 31 décembre 2010.

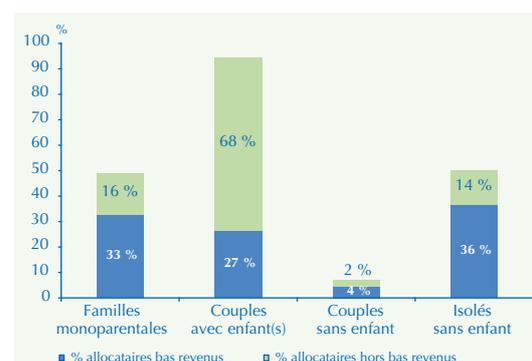
cachent fréquemment des situations de surpeuplement, étant donné que leur taille influe sur l'espace disponible. Par conséquent, les enfants issus des familles nombreuses sont plus exposés à des situations de logement difficiles (Pirus, 2011 ; Labrador, 2011). À La Réunion, les « enfants bas revenus » appartiennent fréquemment à des familles nombreuses (près d'un quart des enfants « bas revenus » vivent dans des foyers composés de quatre personnes au moins, contre 3 % seulement pour les foyers d'allocataires « hors bas revenus »). Plus la famille s'agrandit, plus la probabilité qu'il n'y ait qu'un seul parent qui exerce une activité professionnelle augmente. De plus, les familles nombreuses sont souvent en situation de mono-activité, voire d'inactivité ; les enfants issus de ces foyers ont, de ce fait, un risque plus élevé d'être « bas revenus ». Les contraintes organisationnelles, financières et le manque de mode de garde font partie, entre autres, des motifs expliquant l'interruption de l'activité (un tiers des enfants vivant dans les foyers « bas revenus » ont moins de 6 ans et 15 % moins de 3 ans). Par ailleurs, environ un tiers seulement des femmes ont tendance à poursuivre une activité professionnelle après la naissance de leur troisième enfant (Toutalian et Bernardi, 2011). Ainsi, l'abaissement du taux d'activité professionnelle des femmes à la naissance de leurs enfants contribue à l'appauvrissement des foyers, qui n'est pas compensé par les prestations versées par la CAF. Le fait d'être « bas revenus », pour les enfants, est aussi étroitement lié à la structure familiale à laquelle ils appartiennent. Dans une

famille monoparentale, la totalité des charges familiales (logement, santé, éducation, loisirs, etc.) est supportée par un seul des parents. Plus de la moitié des allocataires « bas revenus » réunionnais sont en situation de monoparentalité (voir *supra*) ; par conséquent, plus de la moitié des enfants « bas revenus » vivent dans ces familles (soit 87 345 enfants).

Les familles nombreuses bénéficient d'aides plus importantes, lesquelles jouent un rôle important sur le risque d'être « bas revenus » (Nicolas, 2005). Les résultats, ici, montrent que plus le nombre de personnes couvertes par un allocataire augmente,

plus la probabilité d'être à « bas revenus » augmente également. En effet, si toutes choses égales par ailleurs, appartenir à une famille nombreuse (c'est-à-dire au moins quatre individus dans le foyer) élève le risque de 2,5 points de %, dans le modèle, on peut voir que le risque de bas revenus s'accroît légèrement avec le nombre d'enfants à charge (+ 0,82 point de %) ; mais ce risque est moins élevé en fonction de l'âge de l'enfant. Le fait d'avoir des enfants en très bas âge (moins de 3 ans) permet souvent d'obtenir des prestations de la CAF, ce qui permet d'améliorer le niveau de vie du foyer (à La Réunion, les allocations familiales sont versées dès le premier enfant à charge). Par conséquent, à chaque enfant à charge âgé de moins de 3 ans supplémentaire, le risque d'être « bas revenus » baisse de 0,92 point de %. Toutefois,

**Graphique 1 – Situation des allocataires selon leur situation familiale**



Source : CAF de La Réunion – FILEASC au 31 décembre 2010.

### Encadré 3

#### L'activité baisse à partir de 50 ans

À partir de l'âge de 50 ans, la sortie de l'emploi est plus souvent synonyme d'inactivité que de chômage. À La Réunion, les seniors âgés de 50 ans à 54 ans ont une situation assez favorable. Bien qu'ils soient moins souvent actifs que les personnes âgées de 25 ans à 49 ans (respectivement 69 % et 78 %), leur taux d'emploi est identique, aux alentours de 55 %. La transition vers l'inactivité s'intensifie à partir de 55 ans. Pour les 55-59 ans, le taux d'activité baisse de quinze points comparativement aux 50-54 ans, et le taux d'emploi baisse sensiblement, de huit points, pour s'établir à 47 %. Entre 60 ans et 64 ans, ils ne sont plus qu'une minorité à travailler : un quart de la population est active, presque toute en emploi. De nombreux dispositifs expliquent la baisse sensible du taux d'activité avant l'âge de 60 ans. Dans les départements d'outre-mer, les seniors sans emploi ont la possibilité de percevoir le revenu de solidarité (RSO) s'ils s'engagent à quitter le marché de l'emploi et de l'insertion. Pour compléter le dispositif, l'accès à certaines formes de préretraites, d'une part, ou la dispense de recherche d'emploi à partir de 58 ans, d'autre part, incitent les personnes à se retirer du marché du travail. Enfin, une partie des chômeurs renonce finalement à trouver un emploi, par découragement. Le travail à temps partiel est davantage répandu chez les seniors que chez les plus jeunes, un emploi sur cinq étant à temps partiel. La grande majorité des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes (87 %), bien qu'elles soient minoritaires parmi les seniors en emploi. Plus des deux tiers de ces emplois à temps partiel ne résultent pas d'une volonté de la personne de limiter son temps de travail, mais ils sont subis, par défaut de n'avoir pas trouvé d'emploi à temps complet.

Source : Abdouni S., 2010, *L'activité baisse dès 50 ans*, *Revue Économie de La Réunion*, n° 137:16-18.

cela semble se limiter aux enfants en très bas âge. Pour les enfants âgés de 3 ans à 5 ans, on constate que le coefficient n'est pas statistiquement « significatif » (tableau 1, p. 102). Le coût d'un enfant à charge augmente avec l'âge tandis que de nombreuses prestations familiales ne concernent l'enfant que jusqu'à ses 6 ans. Par conséquent, le risque de bas revenus peut sensiblement s'accroître pour l'allocataire dès que l'enfant dépasse cet âge.

#### Reproduction de l'inactivité chez les jeunes issus de foyers allocataires à bas revenus

Les enfants « bas revenus » ont fréquemment des parents confrontés à des problèmes d'insertion professionnelle, d'inactivité et de chômage (souvent de longue durée). Plus de sept enfants sur dix vivent dans des familles où au moins un parent n'exerce aucune activité. Ainsi, environ 110 000 jeunes âgés de moins de 20 ans vivent dans un milieu familial éloigné du monde du

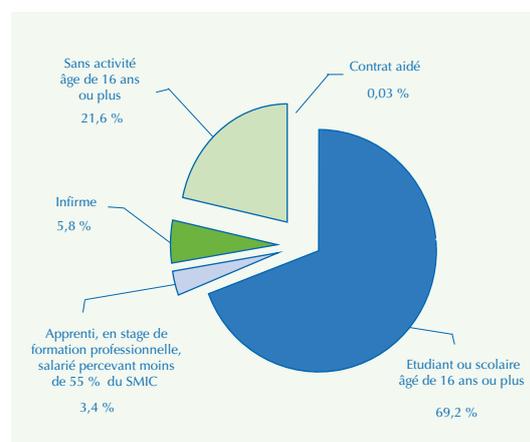
travail. De plus, les jeunes de 16 ans à 19 ans à la charge de leurs parents, et qui vivent dans un foyer allocataire à bas revenus, sont plus souvent exclus d'un système de formation, que celle-ci soit de nature scolaire, universitaire ou professionnelle (graphique 2). En effet, 22 % des jeunes cumulent deux situations pénibles : vivre dans un foyer à bas revenus et être privé de préparation à l'entrée dans une vie professionnelle (contre seulement 7 % pour les jeunes vivant dans des familles « hors bas revenus »). Cette situation est pénalisante car les conditions d'accès à l'emploi des jeunes dépendent fortement du niveau de formation et de diplôme de ces derniers. Les plus désavantagés sont ceux qui sortent du système éducatif sans être diplômés de l'enseignement du secondaire (Le Rhun et Pollet, 2011). L'accès à des filières d'apprentissage est peu développé et l'obtention de stages de formation professionnelle demeure assez rare. De plus, étant donné le contexte particulier du chômage des jeunes à La Réunion (encadré 3), les enfants vivant dans les foyers à bas revenus ont ainsi plus de risques que les autres de devenir, par la suite, eux-mêmes des allocataires à bas revenus.

#### Exercer un emploi ne préserve pas forcément de la « pauvreté »

##### Près d'une personne sur deux vit sous le seuil de bas revenus

La difficulté à trouver un emploi est une cause majeure de pauvreté, et La Réunion n'échappe pas à la règle : plus des trois quarts des allocataires « bas revenus » sont sans emploi, qu'ils soient chômeurs ou inactifs (tableau 3, p. 105). Environ 28 500 allocataires travaillent sans réussir à échapper pour autant à la pauvreté. Le plus souvent, l'activité est à temps partiel ou alors il y a alternance d'activité et de chômage (Lorigny, 2009).

#### Graphique 2 – Répartition des jeunes âgés de 16 ans à 19 ans dans un foyer bas revenus



Source : CAF de La Réunion – FILEASC au 31 décembre 2010.

#### Encadré 4

##### La hausse du chômage se poursuit

Le nombre de demandeurs d'emploi à La Réunion s'est accru de nouveau en 2010, avec une hausse de 12,2 %, après plus de 24 % en 2009. Après deux années marquées par une hausse très rapide de la demande d'emploi, l'augmentation a été plus modérée en 2010 : la croissance moyenne mensuelle du nombre de demandeurs d'emploi s'établit à 1 % contre 1,7 % en 2009. Fin 2010, 116 360 Réunionnais sont inscrits à Pôle emploi en « catégorie A (\*) », soit 12 640 personnes de plus sur un an. En France, la demande d'emploi de « catégorie A » a augmenté plus faiblement, de 3,4 %. Alors que la demande d'emploi de « catégorie A » a augmenté de 12,2 % en 2010, le nombre de chômeurs indemnisés, que ce soit par le régime d'assurance chômage ou l'État (principalement l'allocation de solidarité spécifique) n'a progressé que de 1 %. Les seniors ont été, cette année encore, particulièrement touchés par le problème de l'emploi. Le nombre de demandeurs d'emploi âgés de 50 ans ou plus a augmenté de 27,5 % pour s'établir à 17 600 fin 2010. La demande d'emploi des femmes a également augmenté plus vite cette année que celle des hommes (14,7 % contre 9,8 %). En 2009, la croissance de la demande d'emploi masculine avait été beaucoup plus forte que celle des femmes (respectivement + 30 % et + 19 %), notamment suite aux difficultés dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. En revanche, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi augmente moins vite que celui des seniors. Néanmoins, les jeunes éprouvent le plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail : au deuxième trimestre 2010, le taux de chômage des jeunes actifs âgés de 15 ans à 24 ans s'élève à 55,3 %. Parallèlement à la croissance de la demande d'emploi, le taux de chômage défini par le Bureau international du travail augmente pour la troisième année consécutive. Il s'élève à 28,9 % de la population active, en emploi ou au chômage, au deuxième trimestre 2010. La Réunion reste la région française la plus touchée par le chômage.

Source : Fauvet P., 2011, La hausse du chômage se poursuit, *Revue économie de La Réunion. Bilan économique 2010*, n° 10:12.

(\*) Personnes en recherche active ; disponibles ; sans emploi.

Selon le modèle statistique, si l'allocataire et son conjoint ont tous les deux une activité, le risque de bas revenus diminue, certes, mais dans de faibles proportions (tableau 1, p.102). L'emploi ne préserve pas forcément du risque de « bas revenus ». Cependant, par manque d'informations sur le type d'emploi occupé par l'allocataire (contrat à durée indéterminée ou déterminée, temps partiel), le modèle statistique a pu sous-estimer l'effet de la variable

« emploi ». En effet, comme l'indique Karim Chougui (2009:89) « (...) le modèle souffre qu'aucune variable ne renseigne sur le niveau de formation, la nature de l'emploi et la catégorie socioprofessionnelle de l'allocataire. Or, ces variables omises sont fortement corrélées avec la variable emploi. Le coefficient estimé qui mesure l'impact de la possession d'un emploi sur le risque pour un allocataire d'être bas revenus est ainsi biaisé ».

##### Un risque de « bas revenus » accentué si l'allocataire est de nationalité étrangère

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, sont enregistrés 1 669 allocataires étrangers à bas revenus pour 2 433 enfants à charge (souvent des fratries d'au moins trois enfants et des familles monoparentales). Une grande partie de ces allocataires sont des étrangers hors de l'Union européenne (UE). Comme on peut le voir dans le modèle, les allocataires de nationalité étrangère (hors UE) ont ainsi un risque d'être « bas revenus » plus élevé de 0,4 point de %. Le manque de qualification ou la non-reconnaissance formelle des diplômes en France peuvent être à l'origine de la précarité professionnelle de ces personnes. Les opportunités professionnelles qui leur sont offertes sont, de ce fait, moins nombreuses que celles qui s'offrent à l'ensemble des actifs (Toutalian et Bernardi, 2011).

##### L'importance des prestations de la CAF

##### Des prestations essentielles pour les familles d'allocataires à bas revenus

En l'absence des allocations versées par la CAF, le chiffre de la population couverte à bas revenus serait plus élevé de 41 506 personnes couvertes (dont 20 055 enfants). Les aides de la CAF permettent donc à 14 472 allocataires de disposer d'un revenu permettant à leurs familles de vivre au-dessus du seuil des bas revenus (tableau 4, p. 106). Parmi ces allocataires, 13 750 allocataires franchissent ce seuil grâce principalement aux prestations familiales (PF), dont 3 857 familles monoparentales et 6 105 familles biparentales. Ces prestations jouent ainsi un rôle de complément financier essentiel, voire vital, en apportant à ces familles plus d'un tiers des revenus.

Tableau 3 - Effectifs des allocataires à bas revenus et hors bas revenus selon leur situation vis-à-vis de l'emploi

| Activité     | Nombre d'allocataires bas revenus | %          | Nombre d'allocataires hors bas revenus | %          |
|--------------|-----------------------------------|------------|--|------------|
| Chômage      | 31 579                            | 22,1       | 7 492                                  | 11,2       |
| Emploi       | 28 449                            | 20,0       | 42 193                                 | 62,9       |
| Inactif      | 82 684                            | 57,9       | 17 400                                 | 25,9       |
| <b>Total</b> | <b>142 712</b>                    | <b>100</b> | <b>67 085</b>                          | <b>100</b> |

Source : CAF de La Réunion – FILEASC au 31 décembre 2010.

**Tableau 4 – Poids des prestations versées par la CAF de La Réunion**

| Effectifs  | Avant prestations CAF (*) | Après prestations CAF | Après prestations familiales | Après minima sociaux |
|--|---------------------------|-----------------------|------------------------------|----------------------|
| Nombre d'allocataires bas revenus                            | 157 184                   | 142 712               | 143 434                      | 155 347              |
| Franchissement du seuil bas revenus pour les allocataires    |                           | 14 472                | 13 750                       | 1 837                |
| Nombre de personnes couvertes bas revenus                    | 409 047                   | 367 541               | 370 679                      | 406 420              |
| Franchissement du seuil bas revenus pour personnes couvertes |                           | 41 506                | 38 368                       | 2 627                |

Source : CAF de La Réunion – FILEASC au 31 décembre 2010.

CAF : caisses d'Allocations familiales.

(\*) Toutes prestations confondues.

Lecture : Les prestations toutes confondues, servies par la CAF, permettent à 14 472 allocataires de disposer d'un revenu par unité de consommation supérieur au seuil des bas revenus. Les seules prestations familiales font franchir le seuil des bas revenus à 13 750 allocataires.

### Un allocataire « bas revenus » sur deux vit avec moins de 577 euros de revenu par mois

Comme on peut le voir sur le graphique 3, la distribution des allocataires ne se concentre pas juste sous le seuil des bas revenus. Les tranches de revenu les plus faibles regroupent, en effet, un grand nombre d'allocataires. La classe modale se situe légèrement au-dessus du premier quartile : 26 712 foyers disposent d'un revenu compris entre 400 euros et 450 euros par mois et par UC [pour information, au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le montant du revenu de solidarité active (RSA) s'élevait, à La Réunion, à 466,99 euros pour une personne seule sans enfant et à 700,49 euros pour un couple sans enfant]. Un allocataire sur dix dispose d'un RUC mensuel inférieur à 386 euros, tandis qu'un allocataire sur dix possède un RUC mensuel supérieur à 830 euros par mois, soit un peu plus de deux fois plus. Un quart des allocataires touchent moins de 405 euros par mois et la moitié moins de 577 euros par mois (tableau 5).

### Malgré les minima sociaux, le seuil des bas revenus est rarement franchi

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, plus d'un allocataire « bas revenus » sur deux bénéficie de minima sociaux

(93 996 allocataires), mais les montants des prestations ne font franchir le seuil des bas revenus qu'à une minorité d'allocataires (soit 1 837 allocataires pour 2 627 personnes couvertes). Si la présence des bénéficiaires de minima sociaux n'est pas surprenante dans la population à bas revenus, il faut souligner que plus d'un tiers des allocataires à bas revenus ne touchent pas ces prestations (tableau 2, p. 103). Les sources de revenu proviennent alors essentiellement du cumul éventuel avec d'autres allocations, voire encore avec de faibles revenus d'activité.

Une autre manière d'évaluer la répartition du RUC est le recours à un indicateur nommé « intensité des bas revenus » (encadré 1, p. 99). Le RUC médian s'élève ainsi à 577 euros et son intensité est de 39,7 % (tableau 6) ; cela signifie que la moitié des allocataires ont un revenu inférieur de 39,7 % au seuil de bas revenus. Par ailleurs, l'intensité est moins importante pour les allocataires ne bénéficiant pas de minima sociaux (soit 28,8 %) que pour ceux qui profitent de ces prestations (soit 44,2 %). Enfin, l'intensité la plus forte a été enregistrée pour les allocataires isolés avec 50,1 % : la moitié des allocataires vivent avec un RUC inférieur au seuil des très bas revenus.

**Tableau 5 - Répartition du revenu par unité de consommation (RUC)**

|                          | RUC € /mois |
|--------------------------|-------------|
| 1 <sup>er</sup> décile   | 386         |
| 1 <sup>er</sup> quartile | 405         |
| Médiane                  | 577         |
| 3 <sup>e</sup> quartile  | 709         |
| 9 <sup>e</sup> décile    | 830         |
| 95 <sup>e</sup> décile   | 892         |
| 99 <sup>e</sup> décile   | 943         |

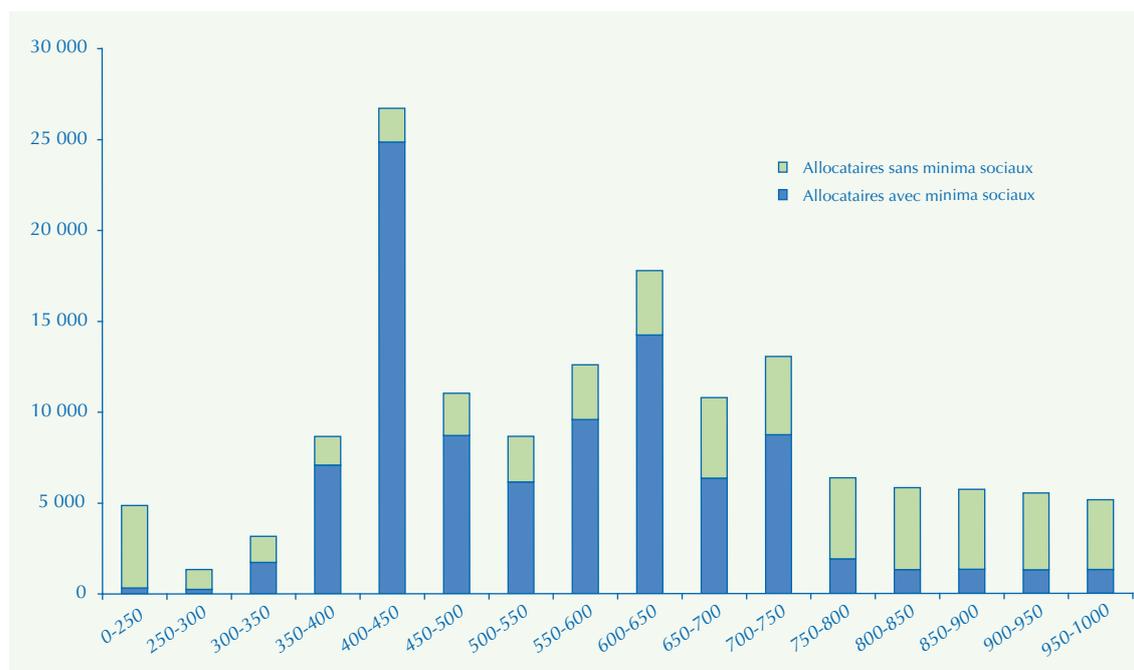
Source : CAF de La Réunion – FILEASC au 31 décembre 2010.

### Un allocataire « bas revenus » sur deux bénéficie d'une aide au logement

Un allocataire « bas revenus » sur deux bénéficie d'une aide au logement (14 % sont bénéficiaires de l'allocation de logement à caractère social et 35 % de l'allocation de logement à caractère familial). Dans un contexte de hausse des coûts du logement, ces aides permettent de diminuer le poids de cette dépense dans le revenu des foyers (4).

(4) Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le parc des bailleurs sociaux comportait 54 665 logements, soit une hausse de 1,9 % sur un an (source : Observation et Statistiques. 2011, « Le parc locatif des bailleurs sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2011 », Chiffres et statistiques, n° 271).

### Graphique 3 - Effectifs des allocataires à bas revenus selon le revenu par unité de consommation (RUC)



Source : CAF de La Réunion – FILEASC au 31 décembre 2010.  
RUC : revenu par unité de consommation.

Le modèle (tableau 1, p. 102) montre que l'ensemble des prestations versées par la CAF réduisent le risque d'être « bas revenus » : en effet, tous les coefficients sont négatifs et significatifs (5). Les aides qui diminuent considérablement le risque de « bas revenus » sont les prestations familiales (- 29 points

de % par rapport à la probabilité de l'allocataire de référence) ainsi que l'ALS (- 32 points de %). On remarque aussi que le cumul éventuel des prestations permet de réduire sensiblement le risque de bas revenus. Par exemple, toutes choses égales par ailleurs, bénéficier de l'ALS et de l'allocation aux adultes handicapés fait baisser ce risque de près de 79 points de % (soit une probabilité d'être « bas revenu » de 17,9 % au lieu de 96,9 %).

**Tableau 6 - Intensité de la pauvreté des foyers allocataires à bas revenus selon l'âge et le type de foyer**

| Seuil bas revenus à 956 €               | RUC médian | Intensité     |
|---|------------|---------------|
| <b>Allocataires bas revenus</b>         | <b>577</b> | <b>39,7 %</b> |
| <b>Allocataires avec enfants</b>        | <b>608</b> | <b>36,4 %</b> |
| Familles monoparentales                 | 605        | 36,7 %        |
| Couples avec enfants                    | 612        | 36,0 %        |
| <b>Allocataires sans enfant</b>         | <b>477</b> | <b>50,1 %</b> |
| Allocataires isolés                     | 477        | 50,1 %        |
| Couples sans enfant                     | 521        | 45,5 %        |
| <b>Allocataires avec minimum social</b> | <b>533</b> | <b>44,2 %</b> |
| <b>Allocataires sans minimum social</b> | <b>680</b> | <b>28,8 %</b> |
| <b>Âge allocataires</b>                 |            |               |
| Moins de 25 ans                         | 608        | 36,4 %        |
| Entre 25 et 35 ans                      | 596        | 37,7 %        |
| Entre 35 et 40 ans                      | 597        | 37,6 %        |
| Entre 40 et 45 ans                      | 573        | 40,1 %        |
| Entre 45 et 50 ans                      | 557        | 41,8 %        |
| Plus de 50 ans                          | 527        | 44,9 %        |

Source : CAF de La Réunion – FILEASC au 31 décembre 2010.  
RUC : revenu par unité de consommation.  
Le RUC médian est égal à la valeur du RUC qui divise la population des foyers allocataires par deux. En conséquence, la moitié des foyers ont un revenu par unité de consommation inférieur au RUC médian, l'autre moitié supérieur.  
Lecture : le RUC médian s'élève à 577 euros et son intensité est de 39,7 %, ce qui signifie que la moitié des allocataires ont un revenu inférieur de 39,7 % au seuil de bas revenus (956 euros).

### Conclusion

L'étude avait pour objectif d'estimer le phénomène de la pauvreté, mesuré à partir du seuil de bas revenus. Les résultats ont pu faire ressortir une situation réunionnaise relativement difficile : deux allocataires de la CAF sur trois vivent avec un niveau de ressources inférieur au seuil de bas revenus défini au niveau national, et un allocataire « bas revenu » sur deux touche moins de 577 euros par mois. Ces foyers d'allocataires « bas revenus » regroupent presque la moitié de la population du département. Autre constat, la dépendance des allocataires aux prestations versées par la CAF, lesquelles constituent, dans bien des cas, leurs uniques ressources financières, est très forte. Pour un certain nombre d'allocataires (les « très bas revenus »), ces aides représentent non pas

(5) Un coefficient positif signifie que la variable explicative augmente la probabilité que l'allocataire soit « bas revenus » et un coefficient négatif réduit la probabilité qu'il le soit.

un revenu complémentaire mais un revenu de subsistance. À l'aide d'un modèle de régression logistique, les principaux facteurs de risque de bas revenus ont pu être cernés, à savoir : l'absence d'emploi, la structure familiale (dont la monoparentalité), ainsi que la taille du foyer.

L'analyse comporte néanmoins quelques limites. La première concerne la définition et le choix d'un seuil de bas revenus qui impliquent une discontinuité artificielle au sein de la distribution des revenus, alors que la situation autour du seuil est proche (Callet *et al.*, 2007). Autrement dit, la frontière séparant les allocataires « bas revenus » et les allocataires « hors bas revenus » correspond davantage à une séparation artificielle qu'à une véritable rupture de niveau de vie entre ces deux populations d'allocataires. En outre, la notion d'« allocataire bas revenus » est spécifique au fichier CAF ; elle permet d'isoler une sous-population dont les ressources se situent en dessous d'un seuil défini. Par conséquent, il devient difficile de généraliser les résultats obtenus à la population entière. Par ailleurs, le champ de l'ERFS, qui permet de calculer le seuil de bas revenus, est celui des populations en ménages ordinaires. Or, pour apprécier les populations à bas revenus, par comparaison de leur RUC au seuil de bas revenus, sont pris en compte les allocataires de la CAF (hors les allocataires âgés de 65 ans ou plus et les allocataires étudiants percevant uniquement l'allocation logement) parmi lesquels se retrouvent des populations hors ménages ordinaires (sans-domicile, gens du voyage, personnes en communauté, etc.). Enfin, une autre limite doit être soulignée. Elle concerne la construction même du seuil de bas revenus. En effet, celui-ci est calculé sur le champ des ménages ordinaires en France métropolitaine (champ de l'ERFS) amenant à définir un seuil supérieur à ce que serait un seuil régionalisé du fait même des niveaux de revenus bien inférieurs à La Réunion (6). Cette construction entraîne ainsi une légère surestimation du nombre de personnes à bas revenus ainsi que du taux de bas revenus à La Réunion.

## Bibliographie

Callet S., Chemineau D. et Quiroga A., 2007, « Les allocataires des caisses d'allocations familiales à bas revenus. Approche de la pauvreté en Île-de-France », INSEE Île-de-France, Dossiers thématiques régionaux, Chapitre 2, Janvier:12-19.

Chougui K., 2009, *Mieux estimer la population allocataires « bas revenus » de Haute-Normandie : Une proposition méthodologique*, **Synthèses et Statistiques**, mars 2009, n° 95:83-89.

Debras B., 2009, *Mesure des bas revenus : enjeux méthodologiques sur les données des caisses d'Allocations familiales*, **Politiques sociales et familiales**, décembre 2009, n° 98:78-84.

Hourriez J.-M. et Olier L., 1997, *Niveau de vie et taille du ménage : estimations d'une échelle d'équivalence*, **Économie et statistique**, n° 308-309-310:65-94.

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), 1998, « Mesure des bas revenus », groupe de travail national, INSEE, Caisse nationale des Allocations familiales, ministère de l'Équipement et ministère des Affaires sociales, rapport final.

Kaiser O. et Launay C., 2007, *En Picardie, 14 % de la population vivent sous le seuil de bas revenus*, **Recherches et Prévisions**, n° 87:66-70.

Labrador J., 2011, « Huit enfants de familles pauvres sur dix vivent dans un logement surpeuplé », Dossier thématique « Regards sur... les enfants de familles pauvres en Île-de-France », INSEE Île-de-France:16-19.

Le Rhun B. et Pollet P., 2011, « Diplômes et insertion professionnelle », France, portrait social – INSEE Références, Édition 2011:41-50.

Lorigny B., 2009, *Les allocations de la CAF : de quoi survivre pour les plus pauvres*, **Revue économie de la Réunion**, n° 134:20-23.

Nicolas M., 2005, *Pauvreté infantile et disparités territoriales*, **Recherches et Prévisions**, n° 79:101-110.

Pirus C., 2011, « Les conditions d'habitat des enfants : poids des structures familiales et de la taille des fratries », France. Portrait social, INSEE Références, Édition 2011:173-190.

Toutalian C. et Bernardi V., 2011, *Pauvreté : les enfants sont aussi concernés. Analyse de la pauvreté infantile en région Provence-Alpes-Côte d'Azur*, **Politiques sociales et familiales**, juin 2011, n° 104:98-105.

(6) Ainsi, selon l'enquête Budget des familles de 2006 menée par l'INSEE, alors que le niveau de vie médian de la France entière (France métropolitaine et Outre-mer) est de 1 280 euros, il n'est seulement que de 790 euros à La Réunion. Le calcul du niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'UC de celui-ci. Le revenu disponible étant l'ensemble des revenus de ses membres après redistribution, c'est-à-dire après prise en compte des principales prestations sociales et paiement des impôts directs.